

LIVRET D'ACCUEIL

EDA ALIÉNOR FORMATION CONTINUE



SOMMAIRE

1.	L'organisme de formation	3
2.	L'offre de formation	3
3.	Vos inscriptions	4
4.	Votre espace personnel « avocat »	4
a.	Facture et attestation de présence	4
b.	Vos codes de connexion personnels	5
5.	Méthodes de financement	5
a.	Les instituts	5
b.	Jeune Barreau	5
c.	Le FIFPL Collectif et individuel	5
6.	Méthodes et moyens pédagogiques	5
7.	Modalités de réclamation	6
a.	Annulation de la formation	6
1.	Par le participant	6
2.	Par l'EDA ALIENOR	6
b.	Autres réclamations	6
1.	Par le site internet	6
2.	Par email directement auprès du service concerné	6
3.	Par téléphone ou directement dans nos locaux	7
4.	Les questionnaires d'évaluation en salle ou en webconférence	7
8.	Handicap et diversité	7
9.	Restauration et nuitée	8
10.	Suivez l'école sur les réseaux	8



1. L'organisme de formation

L'EDA ALIÉNOR, **École Des Avocats**, est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, régie par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 197 et le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 .

L'EDA ALIÉNOR se situe au centre de Bordeaux et bénéficie d'un emplacement privilégié, à proximité des juridictions, Tribunal de Grande Instance, Cour d'Appel, Cour administrative d'appel, Tribunal administratif, Tribunal de commerce, Conseil des Prud'hommes ainsi que de l'École Nationale de la Magistrature, la Faculté de droit, et l'Ordre des Avocats de Bordeaux.

L'EDA ALIÉNOR regroupe 12 Barreaux :

- Angoulême,
- Bayonne,
- Bergerac,
- Bordeaux,
- Brive,
- Dax,
- Guéret,
- Libourne,
- Limoges,
- Mont de Marsan,
- Périgueux,
- Tulle.

Une équipe à votre service

- **Directrice**
Mme Carole FAYET : cfayet@eda-alienor.com
- **Chargée des inscriptions**
Mme Pauline DAVRET : pdavret@eda-alienor.com
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI, avocat au barreau de Bordeaux : aottomani@eda-alienor.com
- **Coordinatrice Formation Continue, Responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : mdaniel@eda-alienor.com

2. L'offre de formation

Les avocats ont une obligation de formation continue d'une durée de 20 heures par an ou de 40 heures sur deux ans.

L'EDA propose des modules de formation continue à destination des avocats en exercice. Plus de 250 sessions de formations par an sur l'ensemble de son ressort sont organisées.

Détail des formations proposées dans notre catalogue en ligne : <https://www.eda-alienor.com/formation-continue/catalogue.html>

Le catalogue en ligne actualisé au quotidien propose des formations dans les domaines suivants :

- | | | |
|--|---|---|
| 1 Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine | 7 Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution | 12 Droit commercial, des affaires et de la concurrence |
| 2 Droit des étrangers et de la nationalité | 8 Droit de la propriété intellectuelle | 13 Droit des sociétés |
| 3 Droit du crédit et de la consommation | 9 Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication | 14 Droit des associations et des fondations |
| 4 Droit du dommage corporel | 10 Droit des assurances | 15 Droit fiscal et droit douanier |
| 5 Droit de la santé | 11 Droit bancaire et boursier | 16 Droit immobilier |
| 6 Droit pénal | | 17 Droit des transports |
| | | 18 Droit du travail |
| | | 19 Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale |



20 Droit public	24 Droit rural	28 Vie professionnelle
21 Droit de l'arbitrage		30 MARD / Médiation
22 Droit international et de l'Union européenne	25 Droit du sport	31 Procédure civile
23 Droit de l'environnement	26 Droit de la fiducie	
	27 Déontologie	

L'actualisation en temps réel du catalogue vous permet de savoir facilement si la formation a été annulée ou reportée. Nous informerons toujours chaque inscrit par e-mail de ces aléas.

Nos formations se déroulent dans nos locaux de Bordeaux, dans les 12 barreaux du ressort ou depuis votre cabinet en webconférence en direct via une plateforme en ligne (type Zoom ou Click Meeting). Le lieu de la formation est indiqué sur le catalogue en ligne, le syllabus et la confirmation d'inscription.

3. Vos inscriptions

Pour vous inscrire, merci d'indiquer la référence ou le nom de la formation, la date et le lieu, et nous adresser votre demande par :

- Inscription en ligne via le catalogue du site EDA Alienor ;
- courrier (ou case EDA ALIENOR) pour les paiements par chèque ;
- email pour les paiements par prélèvement* : pdavret@eda-alienor.com

**Si vous désirez opter pour le paiement par prélèvement, nous pouvons vous transmettre le mandat de prélèvement à nous retourner complété avec votre RIB.*

Ce mode de paiement permet une inscription par simple email et un prélèvement des frais de formation après votre participation à la session de formation.

Les personnes se présentant directement à la formation sans s'être inscrites prennent le risque de ne pouvoir y assister si les capacités d'accueil sont atteintes. Par ailleurs, seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification ou annulation.

4. Votre espace personnel « avocat »

Le site internet de l'EDA Alienor propose un « [espace avocat](#) » où chaque avocat peut accéder à son espace privé et sécurisé.

Vous trouverez dans cet espace dédié : vos inscriptions aux formations, vos factures et attestations de présence

a. Facture et attestation de présence

Vos attestations de présence vous permettront de justifier de vos heures de formations auprès de votre bâtonnier avant le 31 janvier de chaque année et de compléter vos dossiers de FIFPL individuel.

La délivrance de l'attestation de présence étant subordonnée à la justification de présence en formation et au paiement du droit d'inscriptions, l'EDA ALIENOR se réserve le droit de procéder à des contrôles aléatoires de présence aux formations.

L'inscription aux formations proposées par l'EDA ALIENOR vaut adhésion aux conditions générales contenues dans le catalogue en ligne des formations.

b. Vos codes de connexion personnels

Chaque apprenant a reçu ses codes personnels par email automatique via notre fournisseur ADWIN. Si besoin, n'hésitez pas à nous les redemander par mail aux adresses suivantes :

pdavret@eda-alienor.com ; mdaniel@eda-alienor.com ; aottomani@eda-alienor.com

5. Méthodes de financement

En cas d'absence, les demandes de prises en charge (jeune Barreau, FIFPL ou institut) seront annulées et la formation sera facturée au tarif en vigueur, comme indiqué dans les conditions générales de vente en ligne : <https://www.eda-alienor.com/formation-continue/catalogue.html>

a. Les instituts

Les membres des instituts de Bordeaux en pénal, mineures et étranger peuvent bénéficier d'une prise en charge pour certaines formations spécifiées dans le catalogue, selon le budget annuel disponible et alloué.

b. Jeune Barreau

Les avocats ayant moins de 2 ans d'exercice peuvent bénéficier d'une prise en charge pour certaines formations spécifiées dans le catalogue, selon le budget annuel disponible et alloué.

c. Le FIFPL Collectif et individuel

Vous trouverez sur notre site internet un vademécum détaillant la procédure de création de votre compte : rubrique [inscription et financement](#).

Le FIFPL Individuel : les démarches doivent être réalisées par vos soins. Le FIFPL peut prendre en charge au titre de l'individuel les formations à hauteur de 900 euros maximum par an par avocat (base 2020).

Seules sont éligibles les formations **d'une durée de 3h00 et/ou 4h00 pour la demi-journée et de 6h00 pour la journée. Il est impératif d'adresser au FIFPL un formulaire de demande de prise en charge dûment complété et accompagné des pièces sollicitées dans le délai imposé par le FIFPL** (en 2020, vous aviez jusqu'à 10 jours après la formation pour établir la demande). Au-delà aucune prise charge ne sera validée.

Le FIFPL Collectif : Une fois par an, l'avocat non salarié, peut aussi bénéficier d'une prise en charge au titre du FIFPL Collectif, selon le budget annuel disponible. L'EDA ALIENOR s'occupe des démarches pour vous, il suffit de nous adresser votre attestation URSSAF.

A réception de la réponse du FIFPL, en cas de refus de prise en charge par le FIFPL, l'EDA Aliénor se réserve le droit de facturer le participant au tarif vigueur.

Pour récupérer votre attestation URSSAF :

- Rendez-vous sur le site de l'URSSAF dans le menu « Indépendants »
- Créez votre espace personnel ou identifiez-vous si vous disposez déjà d'un compte.
- Une page avec « Mes services en ligne » apparaît : Sur la droite dans le menu « Services en un clic », cliquez sur « Demander une attestation »

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Un plan détaillé « syllabus » est disponible sur le catalogue en ligne jusqu'au jour de la formation. En accord avec l'intervenant, le support pédagogique est envoyé par email aux participants.



En salle, un vidéoprojecteur, tableau blanc ou paperbord est disponible.
En webconférence, un tableau blanc virtuel, un partage d'écran et l'affichage d'un support pédagogique depuis la bibliothèque de la plateforme sont disponibles.

7. Modalités de réclamation

a. Annulation de la formation

Pour toute demande de remboursement un RIB doit être envoyé par email à Mme DAVRET :
pdavret@eda-alienor.com

1. Par le participant

Toute annulation doit être formulée par écrit au plus tard 72 heures ouvrées avant la formation, pour en obtenir le remboursement.

Pour les formations e-learning, toute annulation doit être formulée par écrit au plus tard 30 jours après l'inscription à la plateforme par nos services.

En deçà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué, les droits d'inscription resteront acquis à l'EDA ALIÉNOR. Concernant les demandes de prise en charge « Jeune Barreau », FIFPL ou instituts, ces demandes seront annulées et la formation sera facturée au tarif en vigueur

2. Par l'EDA ALIÉNOR

Toute annulation de formation de la part de l'EDA ALIÉNOR donne soit un report ou un remboursement du droit acquitté.

Le report automatique peut être refusé par l'avocat inscrit.

Ce refus doit être par écrit au plus tard 72 heures ouvrées avant la nouvelle session de formation pour permettre son remboursement.

Attention important : lors du traitement de la feuille d'émargement, tout défaut de signature entrainera une facturation de la formation au tarif en vigueur et ce même pour les formations prises en charge (Jeune Barreau / Instituts / FIF-PL)

b. Autres réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous contacter :

1. Par le site internet

Sur le site internet de l'EDA ALIÉNOR, il existe la rubrique « nous contacter » : [CONTACT \(eda-alienor.com\)](mailto:CONTACT@eda-alienor.com)
Nous efforcerons d'y répondre dans les 8 jours ouvrés.

2. Par email directement auprès du service concerné

Vous pouvez nous écrire à l'une des adresses suivantes :

- **Chargée des inscriptions**
Mme Pauline DAVRET : pdavret@eda-alienor.com
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI : aottomani@eda-alienor.com



- **Coordinatrice Formation Continue, responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : mdaniel@eda-alienor.com

Nous nous efforcerons de revenir vers vous dans les 48 heures.

3. Par téléphone ou directement dans nos locaux

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.
Nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

- **Chargée des inscriptions**
Mme Pauline DAVRET : 05.32.26.14.81
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI : 05.32.26.14.84
- **Coordinatrice Formation Continue, responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : 05.32.26.14.80
- **Standard** : 05 56 52 39 63

4. Les questionnaires d'évaluation en salle ou en webconférence

Lors de chaque formation, un questionnaire d'évaluation vous est soumis. Ce questionnaire nous permet de nous améliorer et répondre à vos attentes.

Si la formation est en présentiel, ce questionnaire d'évaluation est remise en main propre. Si la formation est en distanciel, ce questionnaire est affiché à la fin de la formation avant la déconnection.

Vous pouvez y ajouter des commentaires, suggestions d'amélioration ou toute remarque que vous jugerez utile. Ceux-ci seront examinés avec soins et pris en compte pour nos prochaines formations.

8. Handicap et diversité

L'EDA Alienor s'engage dans une démarche de diversité et d'égalité des chances.

L'école favorise l'accompagnement grâce à un référent handicap est à votre disposition interne à l'école :

- ⇒ Natacha FOLIGUET : nfoliguet@eda-alienor.com



9. Restauration et nuitée

L'école est située en centre-ville. À proximité, vous trouverez des boulangeries, Monoprix, des traiteurs et de la restauration rapide à moins de 600m de l'établissement.

Pour vos nuitées, plusieurs structures hôtelières sont à proximité de l'école dont

Studio - Bordeaux Tradition

<http://www.bordeauxtraditions.com/fr/contact>

Hôtel ibis Bordeaux Centre Meriadeck :

https://all.accor.com/hotel/0950/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

Hôtel Novotel Bordeaux Centre :

https://all.accor.com/hotel/1023/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

10. Suivez l'école sur les réseaux



<http://www.eda-alienor.com>



[@edaalienor](#)



[@eda-alienor](#)

